

Modalités d'intervention - Catégories d'événements et dépenses éligibles - Montant de l'aide

**Montant de l'aide**

L'intervention régionale est fonction du nombre de nuitées générées pour les congrès et conventions, ou des surfaces nettes occupées pour les salons, et d'un montant minimal de dépenses éligibles. L'aide de la Région sera modulée selon la grille d'attribution ci-dessous :

**GRILLE D'ATTRIBUTION DU MONTANT DE LA SUBVENTION SELON L'ÉVALUATION DU DOSSIER**

Catégories et Critères d'instruction	Montant de la subvention (€)	Montant minimum des dépenses éligibles (en €)
<b>Événements nationaux et régionaux</b>		
Congrès de 400 à 800 nuitées Salon de 1000 m <sup>2</sup> à 1500m <sup>2</sup> nets Convention de 600 à 1000 nuitées	10 000	100 000
Congrès de 800 à 2500 nuitées Salon de 1501 m <sup>2</sup> à 2200 m <sup>2</sup> nets Convention de 1001 à 3000 nuitées	13 000	130 000
Congrès de plus de 2501 nuitées Salon supérieur à 2200 m <sup>2</sup> nets Convention de plus de 3000 nuitées	15000	150 000
<b>Événements internationaux</b>		
Congrès de 800 à 2500 nuitées Salon de 1500 à 2200 m <sup>2</sup> nets Convention 1000 à 3000 nuitées	13 000	130 000
Congrès de 2501 à 5000 nuitées Salon de 2201 à 2800 m <sup>2</sup> nets Convention de 3001 à 7000 nuitées	15 000	150 000
Congrès de 5001 à 10 000 nuitées Salon de 2801 à 3500 m <sup>2</sup> nets Convention de 7001 à 10 000 nuitées	20 000	200 000
Plus de 10 000 nuitées pour les congrès et conventions d'affaires et plus de 3 500 m <sup>2</sup> nets d'exposition pour les salons professionnels.	40 000	400 000